

Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) du Sud Messin



Issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional, le PTRTE est une **démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menée conjointement par l'État et la Région Grand Est.**

Les PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'Etat et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE du Sud Messin a été conçu et rédigé en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance Etat-Région voté le 17 décembre 2020 par la Région et le 30 mars 2021 par l'État en région
- la délibération du Conseil Communautaire du Sud Messin du 18 octobre 2021

Texte introductif commun au Bassin Nord Lorrain Espace Briey-Longwy-Thionville-Metz

Face aux transitions économiques, sociales, écologiques et numériques de notre temps, nos territoires doivent, plus que jamais, renforcer leurs capacités à développer, inventer, innover et ainsi, offrir à nos populations et à nos entreprises, les services qu'elles attendent par la mise en œuvre de politiques publiques dont ils sont les premiers acteurs.

Si notre environnement change, nos territoires doivent de la même façon évoluer et s'adapter en développant de nouveaux modes de faire. L'action publique ne peut donc plus être enfermée dans la stricte notion d'intercommunalité dans des frontières ou des limites administratives, y compris départementales.

Il convient de prendre en compte l'espace pertinent qui est celui du bassin de vie ou de l'espace cohérent où s'expriment les liens de solidarité et les éléments fondateurs d'un destin commun. Il convient donc de raisonner en **territoires de projets** et de transcender les notions formelles de limites et de frontières administratives ainsi que de périmètres institutionnels.

L'ambition exprimée ici est de faire reconnaître, et de faire vivre, l'entité naturelle et cohérente que constitue l'espace Briey - Longwy - Thionville - Metz. C'est à cette échelle que pourront se développer nos initiatives communes. C'est à cette échelle que nous saurons faire de nos interdépendances des complémentarités et des atouts pour tous ceux qui y vivent, y étudient, y travaillent et y investissent.

Cet espace, c'est le pôle d'équilibre dans une grande région transfrontalière où le Grand-Duché de Luxembourg occupe une place centrale. C'est celui de 800 000 habitants, de plus de 260 000 emplois, au cœur d'un axe Ouest-Est (Bassin parisien – Vallée du Rhin) et du corridor européen Nord-Sud qui irrigue puissamment l'Europe dans sa façade occidentale. C'est celui des migrations pendulaires de plus de 120 000 actifs qui se rendent, chaque jour, pour leur travail principalement au Grand-Duché de Luxembourg et aussi en Belgique et en Allemagne. C'est celui d'une **croissance démographique réelle** quand le phénomène inverse est observé chez nos voisins.

Cet espace, c'est celui d'un territoire à **vocation industrielle** avec une concentration exceptionnelle de filières d'excellence dans les domaines de la sidérurgie et des matériaux, de l'automobile, de la métallurgie, de la logistique et de l'énergie. Il compte aussi trois des cinq plus grandes usines du Grand Est avec les sites de Stellantis, ArcelorMittal et Renault Sovab.

Cet espace, c'est un **puissant pôle de services**, dans les domaines de la santé en particulier, avec un maillage exceptionnel d'établissements et une offre complémentaire riche en matière de soins. C'est un formidable vivier de compétences avec un écosystème varié en matière d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation et de formations qualifiantes en toutes disciplines.

Cet espace, c'est aussi une **géographie unique** de vallées, de coteaux, de plateaux, de forêts et de territoires agricoles où se côtoient tous les types de productions et d'élevages. C'est un héritage patrimonial unique avec notamment son patrimoine bâti, façonné par une histoire tourmentée, une histoire militaire et industrielle où le destin de l'Europe s'est souvent joué. C'est aussi celui d'un creuset de populations venues de toute l'Europe, et au-delà, pour y travailler et y fonder les foyers des Lorrains d'aujourd'hui, riches de leurs racines et de leurs cultures.

Cet espace, c'est enfin celui d'un laboratoire territorial à ciel ouvert : smart city, hydrogène, multimodalité, réseaux de villes transfrontalières, valorisation des ressources et des déchets, conquête des friches industrielles, lutte contre l'artificialisation des sols, protection de la biodiversité ... Nombreux sont les sujets et les projets sur lesquels les acteurs de Lorraine nord font figure d'exemple.

Cet espace est le nôtre : nous sommes comptables de son avenir et de celui des populations qui y vivent et y travaillent.

C'est avec un optimisme et une volonté qui vont chercher loin dans nos racines communes, dans un passé fait de souffrances et d'épreuves toujours surmontées mais aussi dans une perspective de développement et de progrès que nous décidons de sceller ce pacte commun.

C'est la première fois que nos seize intercommunalités mettent en place une réflexion commune et s'engagent à formuler des propositions et des actions partagées sur cet espace de vie et de projets. Des groupes de travail appelés à dessiner cette stratégie se réunissent à présent, croisant thématiques et territoires.

La question du phénomène transfrontalier est au premier rang de nos enjeux partagés tant celui-ci a un impact sur de multiples sujets : économie, formation, mobilités... Plus de 100 000 travailleurs frontaliers se rendent chaque jour de nos territoires vers le seul Luxembourg. Demain, ils seront potentiellement 150 000, sans compter une démographie allemande en baisse qui nécessitera également le recours à une main d'œuvre qualifiée venue de l'extérieur, et en particulier du nord lorrain. Il est donc essentiel que nous puissions désormais collectivement définir nos priorités politiques et nous organiser afin de faire valoir nos propositions, tant auprès des autorités luxembourgeoises, sarroises et belges qu'auprès de l'Etat et de nos partenaires du Grand Est. C'est notamment la fonction dévolue aujourd'hui au Pôle Métropolitain Frontalier, regroupant 9 intercommunalités frontalières, dont le rôle de porte-parole des collectivités de son territoire est reconnu.

Les mobilités sont un enjeu stratégique, notamment à la lumière de la position géographique de notre bassin de vie. Sur ce sujet, il nous faut apporter des réponses qui permettent de résoudre les difficultés des liaisons nord-sud, voire est-ouest. S'il est nécessaire de nous mobiliser sur le sujet des **infrastructures routières** (A31bis et les voies parallèles, A30 et VR52, etc.) et de leur financement, nous devons tout autant chercher à développer le ferroviaire afin de répondre à la hausse du trafic avec, notamment, la mise en œuvre d'un **Réseau express métropolitain (REM) Metz-Luxembourg**.

Il convient également de veiller à conserver les capacités offertes par les voies ferrées reliant notre bassin de vie à Trêves et Sarrelouis. Le développement du fret ferroviaire contribuera à affirmer notre excellence logistique, qui peut s'appuyer également sur les offres multimodales que propose notre territoire, avec les ports de Metz et Thionville-Ilange et les sites secondaires bordant la Moselle jusqu'aux frontières sarroise et luxembourgeoise. Il sera encore indispensable d'afficher une position commune sur les enjeux de connexions TGV et réseau régional, ainsi que sur la **gare Lorraine TGV et l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine**. Enfin, évoquer les mobilités, c'est aussi se pencher sur les coordinations entre les réseaux de transports collectifs et les réseaux de covoiturage ou sur les liaisons cyclables, afin de promouvoir les logiques de boucle de mobilité interterritoriale et transfrontalière.

La question des infrastructures de mobilité ne saurait être déconnectée de la nécessité de travailler ensemble au développement de sources d'énergie alternatives, notamment en développant une filière hydrogène vertueuse et durable. Cette technologie est portée depuis des années au travers de différentes initiatives locales qui ont déjà reçu le soutien de grands groupes industriels. Cette filière, si elle se développe, peut contribuer à modifier en profondeur nos modes et usages en synergie avec la filière électrique automobile portée notamment par Stellantis au cœur de notre bassin. Nous avons le potentiel pour devenir la première région « Hydrogène » de France et voir se développer des unités locales de production.

Il s'agit là d'un exemple de ce qui doit **rendre notre territoire compétitif**, au cœur des mutations en cours, et s'appuyant sur un réseau de formations qualifiantes ambitieux et de haut-niveau. Ce territoire compétitif existe déjà au travers de nos spécialisations industrielles, que ce soit dans les matériaux, l'automobile, les métiers de la mécanique, de la métallurgie, de l'énergie.

Dans tous ces secteurs nous devons avoir l'ambition de nous inscrire dans la démarche régionale d'industrie du futur. Pour cela, nous pouvons d'ores et déjà prendre appui sur notre potentiel académique et de recherche de très haut niveau, que ce soit sur le plan universitaire, où un rééquilibrage nord-sud est indispensable, mais aussi sur le plan des grandes écoles qui donnent un caractère unique à notre territoire. Ce potentiel, nous devons aussi le renforcer en intégrant le fait que notre bassin d'emploi s'étend de l'autre côté des frontières belge, luxembourgeoise et allemande.

Ce territoire compétitif, nous devons en renforcer l'attractivité. Nous bénéficions d'un potentiel touristique et culturel exceptionnel qui s'inscrit dans son histoire et ses usages dans une logique interterritoriale avec nos voisins européens. L'Histoire a façonné notre bassin et nous a laissé un patrimoine d'une grande variété et d'une grande originalité. La nature, elle aussi, a façonné notre environnement et nous offre des lieux d'exception, ainsi qu'une biodiversité riche. Nous disposons déjà d'équipements culturels et touristiques de haut niveau, que ce soit dans le domaine des loisirs, de l'art, ou des sciences. Notre bassin de vie représente l'échelon pertinent pour mettre en valeur de manière ambitieuse et coordonnée les différents atouts de notre territoire. Nous aurons aussi à réfléchir à une offre d'hébergement complète qui permette d'attirer demain toutes les catégories de visiteurs.

Notre territoire dispose de nombreux atouts qui lui confèrent des potentialités uniques et nous devons aussi en faire un bassin de vie en transition au service de ses habitants.

La première de ces transitions est énergétique et porte sur la production de **l'énergie**. Parallèlement au développement d'une filière hydrogène, il est nécessaire de travailler sur la production d'énergies renouvelables au profit de nos collectivités et de nos concitoyens. Cette production pourrait aussi s'appuyer sur les déchets dont la gestion globalisée est une véritable opportunité d'assurer une meilleure collecte et une meilleure valorisation. La filière bois constitue également un secteur à valoriser fortement.

Enfin, l'histoire industrielle et minière de notre territoire nous amène aujourd'hui à disposer de bassins miniers ennoyés, représentant un gisement exceptionnel **d'eau**. Nous voulons collectivement garder la maîtrise publique de ce bien commun élémentaire qui sera un facteur d'attractivité important à l'avenir.

Le bien-être de nos concitoyens passe aussi par une action très forte au niveau de **la santé**. Au cœur de la crise sanitaire que nous vivons, nous voyons à quel point cette question est primordiale. Elle suppose une action de prévention forte tant auprès des jeunes qu'auprès des publics plus âgés. Elle implique une action volontariste afin de cartographier les « déserts médicaux » et de permettre à chacun de nos concitoyens de trouver une réponse médicale ou paramédicale de proximité, dans une logique de complémentarité entre les offres privées et publiques, et qui pourra également présenter un caractère transfrontalier. Elle nous demandera aussi de réfléchir à la question de l'hébergement des séniors afin de permettre à chacun de trouver une situation adaptée à ses besoins et ses moyens. Cela demande, enfin, que nous définissions un programme ambitieux et concerté avec nos voisins en matière de formations médicales et sanitaires, tout en profitant de cette opportunité pour renforcer l'universitarisation du CHR Metz-Thionville.

Notre mobilisation collective devra également porter sur **les enjeux liés au numérique**. L'ensemble des éléments développés ci-avant ne trouveront une pleine efficacité qu'avec un système de gestion de la donnée qui permette d'optimiser à la fois la question des mobilités, la production d'énergie, l'utilisation de recharges électriques, les questions de santé ... Les initiatives déjà existantes sur le territoire doivent nous permettre d'essaimer rapidement et de déployer ces technologies et outils sur tout notre bassin de vie. **Demain, le Nord Lorrain pourra être un territoire 4.0, connecté, au service de ses habitants et des services qui peuvent leur être rendus.**

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat, la Région et le Sud Messin

Ce PTRTE incarne la volonté commune de l'Etat et de la Région d'atteindre 3 objectifs stratégiques :

1. Accompagner le Sud Messin en proximité, en tenant compte de ses spécificités, ses atouts et sa dynamique, en s'inscrivant dans la durée du mandat, soit 6 années
2. Assurer la convergence, la visibilité et la transversalité des programmes et politiques déployés sur le Sud Messin. Ce PTRTE n'est pas « une contractualisation de plus » mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le Sud Messin, la Région, l'Etat et ses opérateurs. Dans un second temps, le Sud Messin souhaite associer le Département à ce PTRTE.
3. Simplifier leurs interventions, dans l'esprit de l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.

Ce PTRTE permet au Sud Messin de présenter et de réaliser ses projets, comme autant de déclinaisons locales et concrètes des orientations stratégiques partagées entre l'Etat et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du **numérique**
- les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- les **dynamiques transfrontalières**

Ce PTRTE n'est pas un aboutissement, c'est le lancement d'une réflexion stratégique sur le développement durable et la transition écologique et énergétique du Sud Messin. A cet effet, la Communauté de Communes du Sud Messin a la volonté de rechercher l'accompagnement de ses grands partenaires que sont l'Etat, la Région et le Département, pour établir un diagnostic territorial plus approfondi et plus fin, et ainsi, mieux définir les enjeux et les orientations de son territoire.

Dans les 5 années à venir, le travail des référents techniques, conduit sous l'autorité du Comité de Pacte, doit permettre de mieux assurer la cohérence entre les stratégies nationales, régionales, infrarégionales et celle du Sud Messin :

- au niveau national : le programme « France Relance », l'Agenda rural, l'Agenda national pour le Climat, les programmes « France Services » et « Conseiller Numérique », les financements dédiés au développement territorial (DSIL et DETR) ou encore le déploiement de la dématérialisation de l'application du droit des sols,
- au niveau régional : le SRADDET, la Stratégie Régionale Biodiversité, le Schéma Régional de Développement du Tourisme, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, le Schéma Régional de Développement du Sport,
- au niveau infrarégional : le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP 57) le SCoTAM, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) les agences départementales MATEC, CAUE 57, Moselle Attractivité, Moselle Fibre, ADIL 57, Moselis, la stratégie « InfoGéo » et le projet ACADEMOS (*) implanté à Verny.

(* ACADEMOS est l'un des 18 centres de préparation aux JO labellisés « Terres de Jeux 2024 » en Moselle)

2.2 Convergence progressive des contractualisations préexistantes et futures

Comme indiqué dans la partie 1 « Contexte et objectifs du Pacte », le PTRTE du Sud Messin intègre plusieurs contrats, schémas ou dispositifs de référence, parmi lesquels notamment :

- le Contrat de Ruralité 2017-2019 signé avec l'Etat le 28 juin 2017
- le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine, approuvé le 1^{er} juin 2021, ce vaste territoire de 1 762 km², couvrant 224 communes regroupées en 7 intercommunalités (dont la Communauté de Communes est la plus petite) pour 411 695 habitants (le Sud Messin représente moins de 4 % de cette population)
- les dispositifs « France Services » avec la labellisation au 1^{er} octobre 2021 des 2 France Services du Sud Messin (l'une ouverte à Verny le 15 octobre 2021 et l'autre à Rémyilly dont l'ouverture est programmée au 15 novembre 2021) et « Conseillers Numériques France Services » avec la décision favorable du Comité de sélection en date du 30 juin 2021 pour le subventionnement des deux Conseillers Numériques France Services du Sud Messin.

Il est important de souligner que le présent PTRTE ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui n'y seraient pas intégrés, mais vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires structurants, notamment, mais pas limitativement, ceux qui sont listés dans l'annexe 2.

En plus de cette démarche de convergence des stratégies et des projets, la Communauté du Sud Messin s'engage à approfondir et enrichir le diagnostic qui a servi de base au présent PTRTE. Pour remplir cet objectif, elle souhaite s'appuyer sur les Services, les agences et les ressources en expertise de l'Etat, de la Région, du Département et de l'EuroMétropole.

2.3 Stratégie de développement du Sud Messin

Compte-tenu de sa situation géographique, de ses caractéristiques territoriales mais aussi des moyens financiers et humains limités de la Communauté de Communes, le Sud Messin a conçu sa stratégie de développement dans le cadre de la stratégie inter-PTRTE du Bassin Nord Lorrain.

C'est la raison pour laquelle la déclaration commune figure en préambule de ce PTRTE comme de celui des 15 autres EPCI signataires d'un PTRTE.

En effet, faute d'avoir la taille critique et les capacités d'action nécessaires, le Sud Messin peut difficilement envisager de répondre seul aux enjeux majeurs des transitions économiques, sociales, écologiques et numériques de notre temps.

Il lui faut, à l'évidence, raisonner et agir en synergie et en symbiose avec les 15 autres communautés de communes ou d'agglomération ou métropole qui forme l'espace pertinent du bassin de vie Briey-Longwy-Thionville-Metz.

Le Sud Messin doit également opérer des choix stratégiques par rapport à la réalité de son territoire : ainsi, ce territoire est trop éloigné du phénomène transfrontalier pour prétendre contribuer au premier rang à la recherche de solutions. De même, la faiblesse de son secteur industriel ne le met pas en situation de participer au développement des activités industrielles du futur comme le filière hydrogène.

Analyse territoriale synthétique du Sud Messin

Atouts :	Faiblesses :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une position centrale entre Nancy et Metz renforcée par des infrastructures de transport de niveau européen ▪ Une démographie dynamique : + 0,8 % par an en moyenne et plus d'un ¼ de la population est âgée de moins de 20 ans ▪ Un développement de l'emploi privé grâce à la tertiarisation de l'économie ▪ Un tissu dynamique d'entreprises, de commerces, de services et d'artisans bien structuré autour des 3 bourgs centres ▪ Plusieurs implantations (de logistique) ou développement d'entreprises réussies ▪ Un cadre de vie (patrimonial et naturel) très qualitatif pour les habitants et les touristes ▪ Un taux de pauvreté (7 %) moitié moindre que le taux de la Moselle (15 %) ▪ Une offre de loisirs et d'activités de nature en adéquation avec la demande actuelle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déclin du secteur agricole malgré un poids dans l'emploi local toujours important ▪ Une offre en ZAE (foncier disponible) limitée ▪ Une vocation résidentielle très marquée (indice de concentration d'emplois de 49) ▪ Forte concurrence des territoires voisins en termes d'offre de terrains d'activité ▪ Absence d'offre de services et d'hébergement autour de l'Aéroport et de la Gare TGV Lorraine ▪ Faiblesse de la promotion (notamment économique et touristique) du territoire ▪ Éloignement du Luxembourg et de son dynamisme économique (seuls 4% des résidents actifs travaillent au Luxembourg) ▪ Faible notoriété comparée à l'EuroMétropole ▪ Constat que le développement touristique majeur de Metz Métropole s'opère au Nord ▪ Faiblesse du secteur industriel
Opportunités :	Menaces :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Potentiel (foncier et immobilier) d'accueil d'entreprises sur le secteur TGV-Aéroport ▪ Nette attractivité vis-à-vis des activités de logistique et de messagerie ▪ Fort potentiel de ZAE à développer et d'entreprises « pépites » locales à valoriser ▪ Bon positionnement sur l'économie sociale et solidaire et la <i>silver economy</i> ▪ Partenariat possible avec <i>Inspire Metz et Moselle Attractivité</i> pour développer la promotion (économique et touristique) ▪ Déploiement du Réseau Très Haut Débit ▪ Développement des nouvelles mobilités ▪ Appui financier et en ingénierie des partenaires du Sud Messin (Etat, Région, Département, EuroMétropole et Bassin Nord Lorrain) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficulté (notamment en termes de coûts) à fournir les services attendus par la population des néo-ruraux et des péri-urbains ▪ Ne pas développer assez rapidement et significativement les capacités d'hébergement résidentiel et touristiques ▪ Se restreindre à une vocation de territoire purement résidentiel, sans parvenir à capter une partie du rayonnement de Metz Métropole ▪ Ne pas réussir à diversifier les filières agricoles et producteurs locaux, ni à développer les circuits courts ▪ Des moyens humains (ingénierie et gestion de projets) et financiers trop limités

En résumé, le Sud Messin représente un petit territoire et la plus petite population parmi les EPCI mosellans mais il présente de nombreux atouts :

1. La plus forte dynamique démographique de la Moselle
2. Un réseau d'infrastructures de transport extrêmement dense du fait de sa proximité avec l'agglomération messine et de la gare Lorraine TGV et de l'aéroport régional de Lorraine
3. Une structuration équilibrée et dense de son activité économique et son offre de services, centrées autour des pôles de Verny, Louvigny/Cheminot, Solgne et Rémillly, permettant aux 16 400 habitants de bénéficier de services de proximité (moins de 20 mn en tout point du territoire) variés et de qualité
4. Un environnement naturel et patrimonial particulièrement qualitatif.

Profondément rural et résolument péri-urbain, le Sud Messin a l'ambition de concilier un développement volontariste de son territoire et la préservation de son cadre et sa qualité de vie.

Cette ambition s'est traduite par de nombreux projets, en cours ou en voie de réalisation :

- Le développement économique avec le travail effectué sur le renfort et l'amélioration de la capacité d'accueil, de suivi et de réponse aux besoins et demandes des entreprises ainsi que l'objectif de proposer des conditions optimales d'implantation d'entreprises et donc de création d'emplois (ZAE de Solgne, Louvigny, Rémillly-Lemud, Verny et Cheminot notamment)
- La prise de compétence « Accueil péri-extrascolaire, halte-garderie parentale » par la Communauté de Communes à partir du 1^{er} septembre 2020 avec le programme de renfort de la qualité du service apporté aux familles et aux enfants et la meilleure maîtrise des coûts de cette compétence essentielle pour l'attractivité du Sud Messin vis-à-vis des familles.
- La prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » au 1^{er} juin 2021, avec, déjà, le déploiement du dispositif de Mobilité solidaire, et bientôt, la mise en place d'une plateforme multimodale, le transport à la demande et le covoiturage, la création de bandes et pistes cyclables
- Le développement numérique avec un réseau de fibre optique déployé dans les 34 communes et 95 % des habitants et des entreprises qui sont satisfaits du très haut débit internet. Ce qui permet désormais d'envisager le développement des (nouveaux) usages numériques et la lutte contre la fracture numérique, avec le recrutement de 2 Conseillères Numériques
- Les déchets ménagers avec deux nouveaux marchés de gestion des déchets qui vont permettre d'améliorer encore, à partir de 2022, le traitement, la valorisation et la revente des déchets ménagers mais aussi l'amélioration de la collecte, du transport et du rachat des déchets
- L'ouverture de deux « France Services » l'une à Verny et l'autre à Rémillly, afin d'offrir à l'ensemble des habitants du Sud Messin mais également ceux du secteur de Rémillly-Faulquemont, un accompagnement administratif et numérique dans l'ensemble des démarches nationales et locales
- La dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme « de A jusqu'à Z » c'est-à-dire du dépôt de la demande jusqu'à l'affichage de l'autorisation, le lien avec PLAT'AU et la signature électronique du Maire. Un appui de la CC aux mairies est prévu
- Des prestations communes de balayage des caniveaux des rues (10 fois par an) et de curage des avaloirs (2 fois par an) dans les 34 communes du Sud Messin, ou la commande groupée de prestations progiciels pour accompagner le changement de norme comptable dans les communes, ou bien encore le partenariat avec l'Association Française des Premiers Répondants pour l'achat de défibrillateurs
- La gestion de deux stades de football d'intérêt communautaire afin de développer et encourager la pratique de cette discipline, sportive et éducative
- Le déploiement, à la fin du printemps 2022, d'un réseau complet de sentiers de randonnée pédestre, composé de 13 boucles (soit 151 km de chemins) et 22 liaisons (soit 77 km supplémentaires) totalement équipées en signalétique. Cette couverture intégrale du Sud Messin permettra de faire (re)découvrir ses villages et ses paysages. Le réseau de sentiers pédestres du Sud Messin sera inscrit dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
- La rédaction et la publication d'un guide de présentation du Sud Messin à destination des 16 000 habitants et des touristes de proximité, lorrains ou frontaliers, afin de valoriser et promouvoir le patrimoine naturel, architectural, historique et géographique

D'autres chantiers sont ouverts ou en cours de programmation (extension du périscolaire de Cheminot, construction d'un ensemble scolaire/périscolaire à Solgne) des réflexions stratégiques et des plans d'actions sont en bonne voie (gestion des milieux et des cycles de l'eau).

TABLEAU CROISE DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET TRANSVERSALES ETAT / REGION ET DES THEMATIQUES DU SUD MESSIN

Orientations stratégiques et transversales partagées de l'Etat et de la Région :	Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE	COHÉSION territoriale et coopérations	ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires	Déploiement des usages du numérique	Synergies inter-territoires et interrégionales	Dynamiques transfrontalières
Thématiques du Sud Messin :						
ATTRACTIVITE						
• Développement économique	+	++	++	+	+	
• Promotion touristique	+	++	++	++	++	+
• Réseau Très Haut Débit	+	++	++	++	++	+
SERVICES A LA POPULATION						
• Politique « Enfance Jeunesse »	++	++	+	+	+	
• Mobilité douce, en commun ou partagée	++	++	++	++	++	+
• (Nouveaux) Usages Numériques	++	++	++	++	++	+
URBANISME HABITAT CADRE DE VIE						
• Aménagement du Territoire	++	++	++	+	+	
• Politique de l'Urbanisme	++	++	+	++	++	+
• Politiques de l'Habitat	++	++	++	+	+	
ENVIRONNEMENT ET RISQUES						
• Transition énergétique et écologique	++	++	+	+	++	
• Gestion milieux et cycle de l'eau	++	++	++	+	++	
• Déchets ménagers	++	++	+	+	+	
SERVICES AUX COMMUNES						
• Services mutualisés	+	++	+	++	+	
• Mutualisation des achats	+	++	++	++	+	

3. Vivier de projets et projets prioritaires pour le Sud Messin à court et plus long terme

NB de la Région Grand Est :

- chaque **projet prioritaire** fera l'objet d'une « **fiche projet** » - modèle joint (descriptif détaillé, partenaires, plan de financement, calendrier de réalisation...).
- la signature du PTRTE par la Région ne correspond pas à un soutien financier de la Région pour tous les projets qui y sont listés. En effet, chacun de ces projets devra faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès de la Région et sera examiné au regard des dispositifs d'intervention en vigueur à la date du dépôt de la demande.

L'engagement financier de la Région pour chaque projet résultera d'une décision de la commission permanente du Conseil Régional.

- Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement **évolutive**. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.

NB de la Préfecture de la Moselle :

- le tableau recensant les subventions d'investissement (DETR /DSIL) accordées par l'État au titre de la relance en 2021 figure en annexe 2 (p.32)
- les plans de financement présentés dans chaque fiche action sont indicatifs et ne sauraient engager financièrement et juridiquement l'Etat. Chaque demande de subvention devra être déposée selon les règles propres à chaque dispositif (DETR/DSIL notamment). Elle sera orientée vers le fonds le plus approprié, en fonction de son éligibilité et des enveloppes budgétaires disponibles, et fera l'objet d'une instruction et d'une décision individuelle, après consultation ou avis des comités de programmation dédiés.

Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet : « relance » ou « à faire murir »	Projets prioritaires (actualisation annuelle)	Nature du projet	
				Investissement	Fonctionnement
Définition et mise en œuvre d'une politique de l'enfance et de la jeunesse cohérente et globale : actualiser le Projet Educatif de Territoire	Sud Messin	Relance	30/11/2021		X
Ouverture de deux France Services la première à Verny et la seconde à Rémilly	Sud Messin	Relance	15/10/2021 15/11/2022		X
Mise en œuvre d'un dispositif de mobilité solidaire	Sud Messin	Relance	1/10/2021		X
Réseau de sentiers de randonnée pédestre (12 boucles + les liaisons)	Sud Messin	Relance	31/05/2022	X	
Numérisation des Autorisations d'Urbanisme	Sud Messin	Relance	01/01/2022	X	
Mise en qualité et pré-aménagement de la Zone des 5 Epis pour accompagner la montée en activité d'entreprises locales	Rémilly	Relance	31/12/2022	X	
Mise en qualité et pré-aménagement de la Zone « Au Poitier Le Boux » en vue de l'implantation d'entreprises artisanales et de services	Louvigny	Relance	30/06/2022	X	

Extension du périscolaire	Cheminot	A faire murir		X	
Construction d'un ensemble scolaire-périscolaire	Solgne	A faire murir		X	
Création d'une liaison piétonne entre les communes de Verry et Pourmoy-La-Grasse	Pourmoy-la-Grasse	A faire murir		X	
Définition d'une identité visuelle, accroissement de la signalétique	Sud Messin	A faire murir			X
Création d'un poste de « chargé de mission tourisme »	Sud Messin	A faire murir			X
Soutenir les offres d'hébergement et de restauration actuelles en nouant des partenariats	Sud Messin	A faire murir			X
Réflexions en cours sur la thématique de la santé	Sud Messin	A faire murir			X
Conception et déploiement d'un réseau de pistes cyclables sur l'ensemble du Sud Messin	Sud Messin	A faire murir		X	
Organisation du cabotage des services interurbains organisés par la Région ou les services d'autres ACM limitrophes à circuler dans le ressort territorial du Sud Messin à des fins d'amélioration du service rendu à ses habitants	Sud Messin	A faire murir			X
Création de dispositifs de stationnement cyclables (arceaux, abris vélos, ...) de bandes cyclables et de la signalétique cyclable d'intérêt communautaire	Sud Messin	A faire murir		X	
Aménagement de parcs de stationnements d'intérêt communautaire (parking-relais, aires de mobilité, ...) et de pôles multimodaux d'intérêt communautaire (+ la voirie associée)	Sud Messin	A faire murir		X	

4. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaires** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir.

Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.

➔ Zoom sur la relance :

Les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

5. Les engagements des partenaires

4 Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026

- Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
- Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.

5 Les engagements du Sud Messin :

- Identifier un référent technique.
- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.

6 Les engagements de la Région :

- Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.

Déploiement d'une offre de mobilités accessibles en libre-service : services de partage de véhicule, cycles et engin accessibles en libre-service, et aussi de stations de services de mobilités en libre-service (vélopartage, autopartage, bornes de recharge ...)	Sud Messin	A faire murir		X	X
Promouvoir l'attractivité du territoire avec l'élaboration d'un nouveau circuit découverte des points d'intérêts locaux	Sud Messin	A faire murir		X	X
Développer des événements culturels et festifs contribuant à l'attractivité, la notoriété et la vie du territoire	Sud Messin	A faire murir		X	X
Déploiement d'applications et de services numériques à la population et aux entreprises	Sud Messin	A faire murir		X	X
Mise en qualité (voirie et signalétique) de deux Zones d'Activités	Sologne	A faire murir		X	
Développement axé sur la logistique/ messagerie de la Zone d'Activités Aéroportuaire, pour permettre l'implantation d'entreprises fortement créatrices d'emplois	Sud Messin	A faire murir		X	
Développement et pré-aménagement de la Zone d'Activités « Gare TGV »	Louvigny	A faire murir		X	
Développement de la télémédecine	Sud Messin	A faire murir		X	X
Mise en place d'un réseau communautaire d'ambassadeurs du tri dans les 34 communes	Sud Messin	A faire murir			X
Renforcement de l'incitation au tri et au compostage	Sud Messin	A faire murir		X	X
Rénovation des courts extérieurs de tennis	Verny	A faire murir		X	

4. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaires** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir.

Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.

➔ Zoom sur la relance :

Les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

5. Les engagements des partenaires

4 Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026

- Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
- Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.

5 Les engagements du Sud Messin :

- Identifier un référent technique.
- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.

6 Les engagements de la Région :

- Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.

- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la région et le fonds territorial d'accompagnement des territoires.
- Le PTRTE est sans incidence financière pour la Région : les projets listés sont indicatifs et leur financement sera envisagé ultérieurement après passage en Commission Permanente.

7 Les engagements de l'État :

- Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
- Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

➔ Les contacts techniques du PTRTE

CC du Sud Messin	Région Grand Est	Etat
<p>Guillaume DESFORGES Secrétaire Général guillaume.desforges@sudmessin.fr Tel : 03 87 38 28 73</p>	<p>Marie-Pierre AUGUSTIN Directrice de la Maison de la Région de Metz mariepierre.augustin@grandest.fr Tel : 03 87 31 81 53</p> <p>Serge TILLY Chef du service développement territorial de la Maison de la Région de Metz serge.tilly@grandest.fr Tel : 03 87 33 62 33</p> <p>Laurent DALSTEIN Chargé de mission contractualisation Direction de la Cohésion des Territoires laurent.dalstein@grandest.fr Tel : 03 87 33 61 33</p>	<p>Laurence AUBURTIN Chargée de Mission pour l'Arrondissement de Metz laurence.auburtin@moselle.gouv.fr Tel : 03 87 31 81 53</p> <p>Anne ALBERT Adjointe au Chef de Bureau de l'Aménagement du Territoire anne.albert@moselle.gouv.fr Tel : 03 87 34 88 92</p>

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

→ Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.



Composition du comité de pacte :

État : Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle,
Sous-Préfet de l'Arrondissement de Metz

Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région

Communauté de Communes du Sud Messin : Brigitte TORLOTING, Présidente

→ Les signataires du Pacte :

Sud Messin	Région	Etat
<p>Brigitte TORLOTING</p>   <p>Présidente de la Communauté de Communes du Sud Messin</p>	<p>Jean ROTTNER</p>  <p>Président de la Région Grand Est</p>	<p>Laurent TOUVET</p>  <p>Préfet de la Moselle</p>

Annexes

Annexe n°1 :

Bilan écologique du territoire

1. Chapeau introductif

La Communauté de Communes du Sud Messin ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'un bilan écologique à proprement dit dans la mesure où elle n'exerce pas de compétence dédiée spécifiquement aux thématiques de l'environnement et de l'écologie. Cependant, il est à noter que l'ensemble des projets portés par la CC du Sud Messin et les documents de planification communaux intègrent la réglementation nationale et ses déclinaisons locales sur le principe de la hiérarchie des normes comme le SRADETT, le SRCE et le SCoTAM. Ces documents ambitionnent notamment, pour l'horizon 2050, une réduction de 55 % de la consommation d'énergie

Objectifs SRADETT sur la thématique « Energie »

SRADETT (base 2012)	Principaux Objectifs / énergie		Position du territoire en 2017
	2030	2050	
Consommation énergétique finale	-29,00 %	-55,00 %	-8,00 %
Consommation en énergie fossile	-48,00 %	-96,00 %	Indéfinie
Part des EnR dans la consommation finale	41,00 %	100,00 %	Indéfinie

et la couverture totale de la consommation par les énergies renouvelables.

Le territoire du Sud Messin propose un cadre rural à proximité de la ville et des pôles économiques d'importance. La proximité avec la métropole, la présence d'équipements importants (gare TGV, aéroport régional) traduit le positionnement stratégique pour les activités économiques, de rayonnement régional.

Des bourgs centres offrent des services et commerces, accueillent des habitants en recherche d'un cadre de vie hors de la ville mais avec ses atouts. Des cours d'eau emblématiques traversent un relief « mollement vallonné », des forêts nombreuses sont des réserves de biodiversité et des espaces de loisirs.

Les points de vue sont multiples et de qualité, en appui sur le coteau ou très ouverts sur les plaines vallonnées, depuis l'aéroport ou la gare TGV, depuis les forts de Verny. Lointaines et saisissantes, les vues sont rarement identifiées, reconnues, partagées. Certaines sont fragiles et leur préservation ne tient qu'à un fil (enfrichement, oubli, etc.).

Le projet de court terme du réseau de 13 boucles et de liaisons de sentiers de randonnée pédestre va permettre de faire découvrir ou redécouvrir les paysages remarquables aux visiteurs.

2. L'évolution de la consommation foncière de 2010 à 2019

La consommation foncière correspond au changement d'usage des espaces naturels agricoles et forestiers (NAF) pour les usages d'habitat, d'activités économiques et d'équipements et infrastructures. Cette consommation foncière est faite à l'échelle du SCoTAM ici.

Consommation foncière annuelle (moyenne 2010-2016 appliquée aux années 2017-2019)



Sur la période, la tendance est à une légère baisse. Cependant, une partie de cette baisse est peut-être attribuable à un retard dans l'enregistrement des déclarations fiscales. Ce n'est qu'en analysant les données du prochain millésime que l'on pourra répondre à cette question. Aussi, par prudence, une simple moyenne des années 2010-2016 est appliquée aux années 2017-2019.

Globalement sur la période 2010-2019 :

- 2 859 hectares d'espaces NAF ont été artificialisés en 10 ans
- On consomme plus pour les activités (626 ha) que pour l'habitat (540 ha)
- La surface d'activités croît de 19,1 % quand celle de l'habitat croît de 8,4 %
- On construit plus de logements collectifs que de logements individuels, mais l'habitat individuel consomme encore de 3 à 4 fois plus de surface que l'habitat collectif
- La consommation pour les activités est très variable d'une année à l'autre

3. La biodiversité dans le Sud Messin

L'évolution de la biodiversité est liée aux activités humaines. L'évolution climatique aura sans doute des incidences notables sur la diversité biologique des milieux naturels. Différentes interrogations existent sur le comportement des essences forestières face au changement climatique, notamment quant à leur aptitude à s'adapter à la compétition avec de nouvelles espèces. L'importance et la diversité actuelle des hêtraies sur le territoire laissent ainsi penser que le territoire du SCoTAM pourrait être concerné de manière non négligeable par les évolutions liées au changement climatique au cours des décennies à venir.

Les objectifs de restauration de la qualité des cours d'eau à l'horizon 2015 ou 2027 permettent d'espérer une amélioration sensible de la qualité biologique des rivières à court ou moyen terme.

Le territoire du SCoTAM est concerné par la présence de quelques espèces végétales acclimatées dont le développement est susceptible de porter préjudice à la biodiversité locale. Au niveau de la sous-trame forestière, les milieux boisés des haies souffrent le plus de l'action de l'Homme. Les campagnes d'arrachages résultant des grands remembrements des années soixante-dix ont laissé peu de structures bocagères. L'abandon du bois de chauffage comme mode d'énergie domestique a condamné des linéaires entiers de haies, que les exploitants ne pouvaient plus entretenir à perte.

Les 33 000 hectares de réservoirs de biodiversité sont indispensables mais pas suffisants car de nombreuses espèces vivent dans un milieu mais se reproduisent dans un autre ou ont besoin de se déplacer en dehors des réservoirs.

Le Sud Messin possède 2 857 ha de zones protégées avec notamment des sites protégés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine, des espaces naturels sensibles comme la Vallée de la Nied Française, des Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux comme le plateau de Delme, des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique ainsi que des zones spéciales de conservation Natura 2000 comme la Vallée de la Seille.

Des trames vertes et bleues sont présentes sur le territoire avec des réservoirs de biodiversité de 88,34 km linéaires. Il existe 14 438,96 ha de zones de perméabilité comprenant des zones fortes, prairiales et forestières.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des Territoires est un outil de planification qui définit à l'horizon 2050 une stratégie pour l'aménagement et le développement durable de la Région Grand-Est. Le schéma formalise une vision du Grand Est en 30 objectifs pour répondre à 2 enjeux prioritaires : répondre à l'urgence climatique et aux inégalités territoriales. Les objectifs de la stratégie se déclinent en 30 règles, qui précisent la manière de les mettre en œuvre par les acteurs et documents ciblés réglementairement par le SRADDET.

L'activité agricole, très prégnante dans le Sud Messin, représente 80% de l'occupation du sol en 2018. Les différentes réglementations ont permis de limiter la baisse de la surface agricole puisqu'elle était de 20 010,4 ha en 2012 et est passée à 19 925,4 ha en 2018. En effet, cette baisse peut s'expliquer par une diminution des exploitations agricoles, des zones agricoles hétérogènes, des prairies et des cultures permanentes malgré une artificialisation du sol qui a presque doublé en 3 ans (1940 ha en 2019 de territoire artificialisé).

4. La consommation énergétique depuis 2005

La consommation énergétique finale à climat réel par habitant dans le Sud Messin est toujours inférieure à celle du Grand Est et elle décroît entre 2005 et 2018 puisqu'elle passe de 37 MWh/hab en 2005 à 28 MWh/hab en 2018.

La consommation énergétique finale à climat réel par secteur est également en baisse sur la même période en passant d'environ 525 GWh à environ 450 GWh et ce sont les secteurs résidentiel et le transport routier qui consomment le plus.

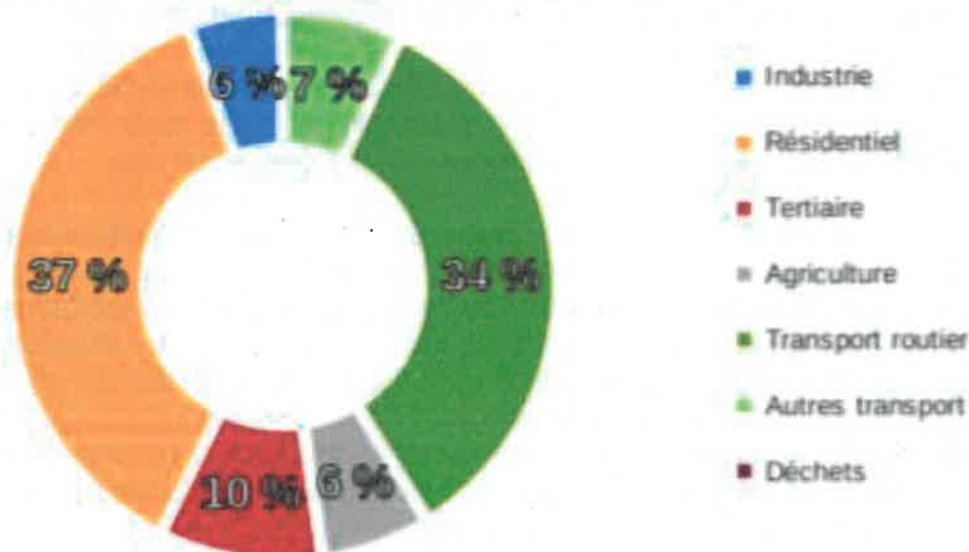
La consommation énergétique finale à climat réel par source est légèrement en baisse entre 2005 et 2008 et concerne majoritairement les produits pétroliers à 53 % suivis par l'électricité à hauteur de 24 % et du gaz naturel à 11 %.

Entre 2005 et 2017, la consommation énergétique diminue de 12%. Ceci s'explique principalement par une baisse de la consommation des secteurs Tertiaire (-43%), Résidentiel (-16%) et Industrie manufacturière (-33%).

Le transport est le secteur le plus polluant.

Consommation énergétique finale par secteur 2017

ATMO Grand Est - CHIFFRES CLES Climat Air Energie - Edition 2019



Le graphique ci-dessus montre que la consommation énergétique finale par secteur en 2017 est notamment représentée par le secteur Résidentiel (37 %) et le Transport routier (34 %). Il existe un fort développement résidentiel (étalement urbain important), le territoire fait office de dortoir de l'agglomération messine.

La production d'électricité renouvelable présente dans le Sud Messin permet d'atténuer la consommation énergétique avec notamment la présence de 2 installations en biomasse et 154 installations solaires.

La forte consommation pour le secteur routier peut s'expliquer par plusieurs éléments : les déplacements pour se rendre sur le lieu de travail à l'échelle départementale, régionale, nationale ou à l'étranger concernent 85 % des travailleurs.

En moyenne, un habitant du Sud Messin consacre un peu plus d'1h (64 minutes) à ses déplacements quotidiens dans le SCoTAM et parcourt 33 km ; on compte en moyenne 4,5 déplacements par jour faisant du Sud Messin une des mobilités les plus élevées des intercommunalités du SCoTAM.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre, en 2017, les secteurs les plus émetteurs sont :

- les secteurs Agriculture (42%),
- Transport routier (33%)
- et Résidentiel (15%).

Entre 2005 et 2017, les émissions de GES diminuent de 15%. Ceci s'explique principalement par une baisse des émissions :

- des secteurs Résidentiel (-38%),
- Tertiaire (-48%)
- et Autres transports (-51%).

Les émissions directes et indirectes de GES par habitant sont globalement équivalentes et en baisse entre le Sud Messin et le Grand Est entre 2005 et 2018. Les émissions directes et indirectes de GES par secteur sont également en baisse sur le territoire du Sud Messin sur la même période et les principaux secteurs concernés sont l'agriculture, le transport routier et le secteur résidentiel.

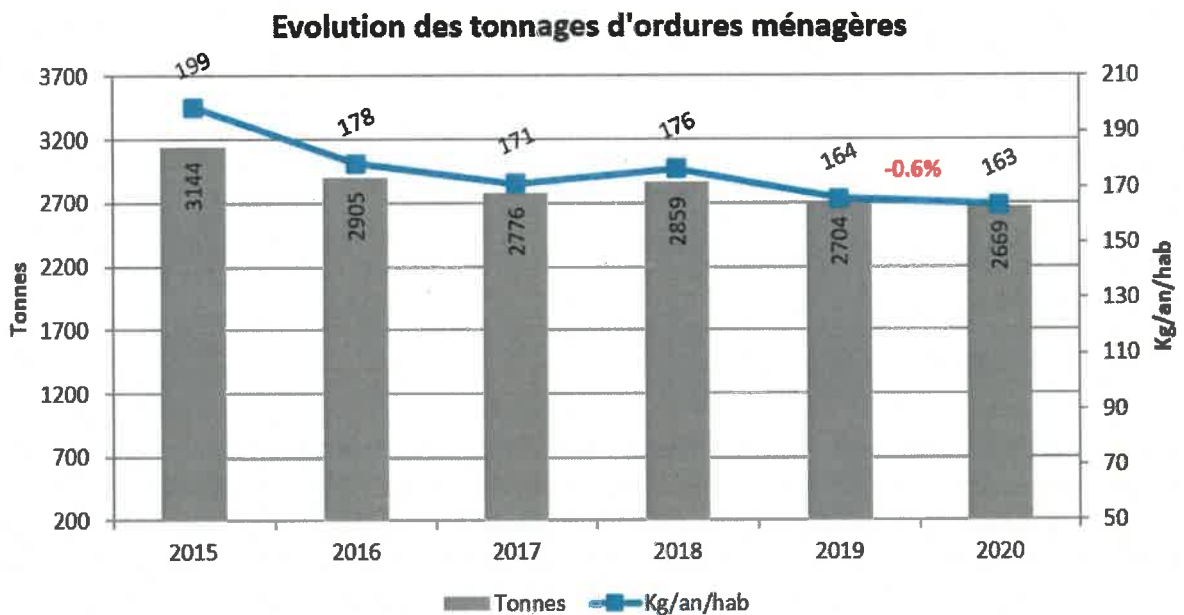
Les produits pétroliers à 51 %, les sources non liées à l'énergie (fertilisation des cultures, fermentation entérique des vaches laitières et des animaux) à 40 % et le gaz naturel à 8 % constituent les principales émissions directes de GES par source sur le territoire.

Les émissions indirectes de GES liées aux consommations d'électricité, de chaleur et de froid par habitant et par secteur sont globalement en baisse dans le Sud Messin pour la période 2005-2018.

C'est justement le projet de court terme de mise en œuvre d'un dispositif de mobilité solidaire en lien avec la transition écologique qui a pour objectif d'atténuer la consommation énergétique et les émissions de GES.

5. La baisse des tonnages d'ordures ménagères depuis la prise de compétence des déchets ménagers en 2015

Depuis 2015, le service des déchets ménagers est financé par une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). A partir de cette date, chaque foyer est doté d'un bac à ordures ménagères.



On constate alors une première baisse de 14,1 % de collecte des tonnages d'ordures ménagères entre 2015 et 2017. A partir du 1^{er} janvier 2018, une redevance incitative à la levée avec une année « test » en 2017 a été mise en place.

Le principe consiste à comptabiliser le nombre de fois où le bac à ordures ménagères est collecté. Il s'agit d'un système qui encourage financièrement les foyers, les professionnels et les administrations à agir sur leur production de déchets visant 3 objectifs :

- la diminution de la production d'ordures ménagères ;
- un meilleur tri (recyclables, verre, dépôts en déchèterie) ;
- une facture plus juste, en fonction de l'utilisation du service.

Les premiers résultats sont encourageants avec une nouvelle baisse de 7,4 % de collecte des tonnages d'ordures ménagères entre 2018 et 2020. A titre de comparaison dans le Grand Est en 2018, les collectivités sans tarification incitative ont un ratio moyen de 225 kg/ an/ habitant, cette donnée est donc supérieure à celle de la Communauté de Communes du Sud Messin (176 kg/ an/ habitant).

Néanmoins, les collectivités qui ont mis en place la tarification incitative ont un ratio moyen de 135 kg/ an/ habitant, le Sud Messin se situe au-dessus de cette moyenne mais cela peut s'expliquer par la mise en place très récente de la redevance incitative.

6. Le programme d'aide aux travaux de ravalement de façade

Ce dispositif existe sur le territoire de la CC du Sud Messin depuis sa création en 2014 (mais déployé sur l'ancienne CC du Verinois depuis 10 ans) et a pour vocation d'aider les propriétaires d'habitation construites avant 1965 souhaitant réaliser des travaux de ravalement de façade ou des travaux d'isolation par l'extérieur.

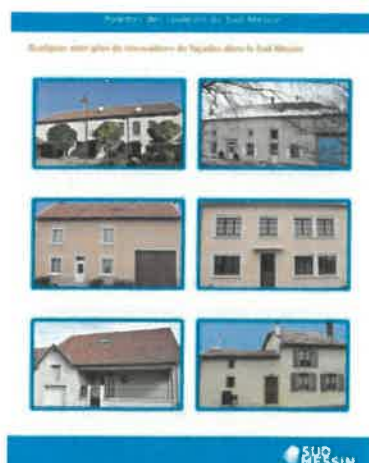


Ce programme a été conçu pour atteindre un double objectif :

- D'une part, une recherche d'amélioration du cadre de vie des bénéficiaires mais aussi des habitants. La rénovation de la façade participant à la mise en valeur du cœur de village.

L'atteinte de cet objectif est permise par l'intervention du CAUE en amont des travaux et la rédaction de préconisations à respecter pour bénéficier de la subvention et également par la réalisation d'un nuancier opposable dans le cadre des travaux des propriétaires et annexé aux documents d'urbanisme de la plupart des communes membres de la CC du Sud Messin

- D'autre part, une volonté que les travaux entrepris puissent participer à la réduction du nombre d'habitations énergivores en subventionnant des travaux de rénovation énergétique de type isolation par l'extérieur réputés les plus efficaces en termes d'isolation et d'économie d'énergie. L'apport du CAUE est ici très important dans la mesure où les travaux d'isolation par l'extérieur, fortement impactant pour la modénature des bâtiments, doit être réalisé dans le respect du patrimoine et de l'esthétique de la maison lorraine traditionnelle.



Ainsi, lors du dernier exercice biennal 2020-2021, malgré les conditions sanitaires, **32 habitants** ont pu bénéficier des conseils du CAUE et **12 personnes** ont pu bénéficier d'une subvention allant de **1 428 € à 1 714 €**.

A ce titre, le programme permet, en moyenne, de financer **10%** du montant des travaux des propriétaires en plus de la plus-value apportée par l'étude du dossier par le CAUE

7. Le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique du Grand Est

Le programme « Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique » (SARE) a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de rénovation énergétique, mobilisant l'ensemble des échelons de collectivités territoriales et les réseaux professionnels, en s'appuyant sur le réseau national « FAIRE » (pour Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique), service public existant et déployé avec le soutien de l'ADEME et des collectivités locales depuis 2001.

Cette dynamique territoriale a vocation à renforcer l'information des citoyens et l'accompagnement dans leur parcours de rénovation, en lien étroit avec les collectivités locales et leurs groupements. Elle permettra aussi d'accompagner de manière générale le développement d'une offre de qualité, la montée en compétences des professionnels de la rénovation et le développement de pratiques collectives de mobilisation des ménages et des entreprises pour rénover leurs bâtiments.



Concrètement, sur le territoire de la CC du Sud Messin, le programme permettra d'accompagner plus efficacement les ménages et les acteurs du petit tertiaire privé, vers la rénovation énergétique. Il viendra proposer aux ménages un parcours d'information et d'accompagnement à la rénovation énergétique, visant le passage à l'acte.

Ainsi, la Communauté de Communes du Sud Messin déploie le programme SARE sur son territoire depuis janvier 2021, pour une durée de trois ans en s'appuyant sur son opérateur « historique » concernant la thématique de la transition énergétique : l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Messin (membre fondateur).

En intégrant ce dispositif, la CC du Sud Messin s'inscrit dans l'objectif ambitieux fixé par la Région Grand Est dans le volet climat air énergie du SRADDET comme « région à énergie positive » à l'horizon en 2050.

Cet objectif global régional se décline au niveau local notamment par l'atteinte par la CC du Sud Messin de la réalisation d'un volume « d'acte » par notre opérateur axé par exemple sur la diffusion de l'information concernant la rénovation énergétique (items A1 et A2 : **350 conseils** sur 3 ans), des audits et un accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux (items A3, A4, A4bis, A5 : **27 dossiers** sur 3 ans) et des conseils orientés vers le petit tertiaire privé (items B1 et B2 : **12 dossiers**).

8. Le diagnostic écologique du Sud Messin

1) Lutte contre le changement climatique	
<i>Politique publique :</i>	<i>Limitation du changement climatique</i>
Objectif stratégique 1.1 :	Réduire les émissions de GES
<u>Indicateur 1 :</u> Émissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire : global (teq CO ₂) et par habitant (teq CO ₂ /hab) Si possible déclinaison par secteur en %	2018 = 68 792 TeqCO ₂ 2019 = 68 538 TeqCO ₂ 2018 = 4,19 TeqCO ₂ / hab 2019 = 4,18 TeqCO ₂ / hab
Objectif opérationnel du Sud Messin : en cours de définition, avec un accompagnement technique et les expertises nécessaires, pour définir les actions ciblées pertinentes	
<i>Politique publique :</i>	<i>Transition énergétique</i>
Objectif stratégique 1.2 :	Réduire la consommation finale d'énergie
<u>Indicateur 2 :</u> Consommation énergétique finale totale par secteur (électricité, gaz, pétrole, charbon) en GWh	2018 : - Electricité = 105,041 GWh - Gaz Naturel = 49,593 GWh - Produits pétroliers = 229,336 GWh 2019 : - Electricité = 105,429 GWh - Gaz Naturel = 52,384 GWh - Produits pétroliers = 225,369 GWh
Objectif opérationnel du Sud Messin : en cours de définition, avec un accompagnement technique et les expertises nécessaires, pour définir les actions ciblées pertinentes	
Objectif stratégique 1.3 :	Augmenter la production d'énergie renouvelable
<u>Indicateur 3 :</u> Production (en GWh / an) d'énergie renouvelable globale du territoire (cf PCAET)	2018 : 74 GWh/an 2019 : 76 GWh/an
Objectif opérationnel du Sud Messin : en cours de définition, avec un accompagnement technique et les expertises nécessaires, pour définir les actions ciblées pertinentes	

<i>Politique publique :</i>	<i>Agriculture et alimentation durable</i>
Objectif stratégique 1.4 :	Développer l'agriculture biologique
<u>Indicateur 4 :</u> Surfaces agricoles utiles du territoire en agriculture biologique ou en conversion	2021 : 724,49 ha
Objectif opérationnel du Sud Messin : en cours de définition, avec un accompagnement technique et les expertises nécessaires, pour définir les actions ciblées pertinentes	
<i>Politique publique :</i>	<i>Mobilité</i>
Objectif stratégique 1.5 :	Décarboner la mobilité
<u>Indicateur 5:</u> Part des véhicules à faibles émissions dans les immatriculations ventes totales de véhicules pour l'ensemble des flottes	(2020 - Crit'air - ensemble = 10 987) CE = 35 soit 0 % C1 = 2 017 soit 18 % C2 = 4 608 soit 42 % C3 = 2 836 soit 26 % C4 = 960 soit 9 % C5 = 206 soit 2 % NC = 325 soit 3 %
<u>Indicateur 6 :</u> Part modale des modes actifs	Pas de transport = 3,49 % Marche à pied = 2,72 % Vélo = 0,42 % Deux-roues motorisé = 0,65 % Voiture, camion, fourgonnette = 89,21 % Transports en commun = 3,5 %
<u>Indicateur 6 bis:</u> Km d'aménagements cyclables sécurisés (piste cyclable ou voie verte)	15 km = 13 km de pistes cyclables + 2 km de bandes cyclables)
Objectif opérationnel du Sud Messin : en cours de définition, avec un accompagnement technique et les expertises nécessaires, pour définir les actions ciblées permettant d'augmenter la part des véhicules à faible émission de GES et la part modal des modes actifs, et en cohérence avec le Schéma Départemental des Pistes Cyclables pour projeter les aménagements cyclables sécurisés	

2) Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	
<i>Politique publique :</i>	<i>Prévention des risques</i>
Objectif stratégique 2:	Réduire la vulnérabilité et les risques physiques du changement climatique, faire émerger les opportunités
<u>Indicateur 7 :</u> Nombre d'habitants situés dans une zone à risque (sous réserve)	2 438 habitants dans l'EAIP (Enveloppe approchée des inondations potentielles)
Objectif opérationnel du Sud Messin : en cours de définition, avec un accompagnement technique et les expertises nécessaires, pour définir les actions ciblées pertinentes	

3) Gestion de la ressource en eau	
<i>Politique publique :</i>	<i>Eau</i>
Objectif stratégique 3.1 :	Améliorer la qualité des eaux de surface
<u>Indicateur 8 :</u> Part des installations de traitement des eaux usées non compatibles avec les normes européennes	En cours de récupération de la donnée
Objectif opérationnel du Sud Messin : en cours de définition, avec un accompagnement technique et les expertises nécessaires, pour définir les actions ciblées pertinentes	
Objectif stratégique 3.2 :	Réduire les consommations d'eau
<u>Indicateur 9 :</u> Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire	En cours de récupération de la donnée
Objectif opérationnel du Sud Messin : en cours de définition, avec un accompagnement technique et les expertises nécessaires, pour définir les actions ciblées pertinentes	
Objectif stratégique 3.3 :	Restaurer les milieux aquatiques
<u>Indicateur 10 :</u> Part de rivières en bon état écologique (en part du nombre de cours d'eau, total de 7 cours d'eau)	Mauvais = 28,6 % Mauvais = 28,6 % Mauvais = 42,8 %
Objectif opérationnel du Sud Messin : en cours de définition, avec un accompagnement technique et les expertises nécessaires, pour définir les actions ciblées pertinentes	

4) Économie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques	
<i>Politique publique :</i>	<i>Economie circulaire et circuits courts</i>
Objectif stratégique 4 :	Réduire la production de déchets
<u>Indicateur 11 :</u> Production de déchets ménagers et assimilés (y compris déblais et gravats) par habitant	2018 : 176 kg / hab 2019 : 164 kg / hab 2020 : 161 kg / hab
Objectif opérationnel du Sud Messin : poursuivre l'effort de diminution de la production d'ordure ménagères, en actionnant les leviers de l'amélioration du tri, de la redevance incitative et du réseau des ambassadeurs qui va être mis en place au niveau de chaque commune.	

5) Lutte contre les pollutions	
<i>Politique publique :</i>	<i>Prévention des risques, notamment santé environnementale</i>
Objectif stratégique 5 :	Réduire les émissions de polluants atmosphériques
<u>Indicateur 12 :</u> Inventaire territorial d'émissions de polluant (émissions annuelles de SO2 Nox COV PM2,5 NH3 (en tonnes)	2018 : SO2 = 8,995 T Nox= 1 713 244,279 T NH3 = 203,861 T COV = 59 286,481 T PM2,5 = 463,214 T 2019 : SO2 = 8,658 T Nox=1 958 250,574 T NH3 = 195,489 T COV = 30 100,441 T PM2,5 = 481,718 T
Objectif opérationnel du Sud Messin : en cours de définition, avec un accompagnement technique et les expertises nécessaires, pour définir les actions ciblées pertinentes	

6) Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers	
<i>Politique publique :</i>	<i>Préservation de la biodiversité</i>
Objectif stratégique 6.1 :	Restaurer et renforcer la biodiversité végétale et animale
<u>Indicateur 13 :</u> Qualification du patrimoine naturel : part (en %) du territoire recensé en ZNIEFF de type II / de type I (sous réserve)	ZNIEFF type I = 4,2 % ZNIEFF type II = 2,8 %
Objectif opérationnel du Sud Messin : en cours de définition, avec un accompagnement technique et les expertises nécessaires, pour définir les actions ciblées pertinentes	
<i>Politique publique :</i>	<i>Lutte contre l'artificialisation des sols</i>
Objectif stratégique 6.2 :	Réduire le rythme d'artificialisation des sols
<u>Indicateur 14 :</u> Part du territoire artificialisé (% d'évolution de terres agricoles et/ou naturels et/ou forestières – espace NAF - artificialisées)	Espace NAF artificialisé : 2018 = 9,4043 ha 2019 = 11,1258 ha 2020 = 13,0725 ha
Objectif opérationnel du Sud Messin : en cours de définition, avec un accompagnement technique et les expertises nécessaires, pour définir les actions ciblées pertinentes	

Annexes n°2 :

**Subventions d'investissement (DETR /DSIL)
accordées par l'État au titre de la relance
en 2020-2021**

**Aides régionales votées en 2020-2021 en faveur
du Sud Messin**



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Subventions d'investissement (DETR /DSIL) accordées par l'État au titre de la

ANNEE	COLLECTIVITES / EPCI	TYPE DE SUBVENTION	LIBELLE DE L'OPERATION
2021	ANCERVILLE	DSIL RENO THERMIQUE	RENOVATION THERMIQUE PORTES ET FENETRES
2020	AUBE	DETR	NOUVEAUX JEUX EXTÉRIEURS
2021	AUBE	DSIL RENO THERMIQUE	RENOVATION THERMIQUE PORTES DE L'ANCIENN
2021	AUBE	DETR	CREATION D'UNE SALLE DE CLASSE
2020	BEUX	DETR	PARKING ET MUR SUD DU CIMETIERE
2021	BUCHY	DETR	ORDINATEUR POUR L'ECOLE
2021	BUCHY	DETR	RAMPE A L'EGLISE
2021	CHANVILLE	DETR	ECLAIRAGE LED DU COURS DE TENNIS / SOL DE I
2021	CHANVILLE	DETR	EQUIPEMENT INFORMATIQUE POUR @CTES
2020	CHERISEY	DSIL EXCEP RELANCE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
2020	FLEURY	DETR	REPARATION DU CALVAIRE

2021	FOVILLE	DETR	ECLAIRAGE PUBLIC
2020	GOIN	DSIL	CREATION D'UNE MAM
2021	GOIN	DETR	CREATION D'UNE AIRE DE JEUX
2021	LEMUD	DETR	SECURISATION DE L'AIRE DE JEUX
2021	LIEHON	DETR	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
2020	LOUVIGNY	DSIL EXCEP RELANCE	RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE ET DE
2021	LOUVIGNY	DETR	REFECTION DU CITY STADE
2021	LOUVIGNY	DETR	CREATION D'UNE AIRE DE JEUX
2021	ORNY	DETR	REQUALIFICATION ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAG
2020	PAGNY-LES-GOIN	DETR	SALLE MOTRICITÉ DE L'ÉCOLE MATERNELLE
2021	PAGNY-LES-GOIN	DETR	AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA FONTAINE
2020	POURNOY-LA-GRASSE	DETR	REMPLACEMENT DE 90 LUMINAIRES
2021	POURNOY-LA-GRASSE	DETR	EXTENSION DE L'AIRE DE LOISIRS
2020	REMILLY	DETR	BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE
2020	REMILLY	DETR	RÉHABILITATION DES COURTS DE TENNIS EXTÉR
2020	REMILLY	DSIL EXCEP RELANCE	REFECTION DU MONUMENT AUX MORTS
2021	REMILLY	DSIL RENO THERMIQUE	RENOVATION THERMIQUE DE L'ANCIENNE PERCE
2021	REMILLY	DSIL	CHANGEMENT DES CHAUDIERES DANS LES LOGI

2021	REMILLY	DSIL RENO THERMIQUE	RENOVATION THERMIQUE DU GROUPE SCOLAIRE
2021	REMILLY	DSIL	REPLACEMENT DES CHAUDIERES BIBLIOTHEQUE
2020	SAILLY-ACHATEL	DSIL EXCEP RELANCE	RENOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE ET TOIT
2021	SAILLY-ACHATEL	DETR	REHABILITATION DE L'AIRE DE JEUX
2021	SAINT-JURE	DETR	EXTENSION DES SANITAIRES DE L'ECOLE
2021	SECOURT	DSIL RENO THERMIQUE	CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DE LA MAIRIE ET
2021	SECOURT	DSIL RENO THERMIQUE	FENETRES DE LA MAIRIE ET DEL'ECOLE
2021	SILLEGNY	DETR	PARCOURS DE PLEIN AIR
2021	SOLGNE	DETR	ECLAIRAGE PUBLIC PLACE DU 18 NOVEMBRE
2021	THIMONVILLE	DETR	CONSTRUCTION D'UN ATELIER ET DE 3 GARAGES
2021	VIGNY	DSIL EXCEP RELANCE	REPARATION URGENTE DE L'EGLISE
2020	CC SUD MESSIN	DSIL CONTRAT RURALITE	CREATION DE SENTIERS DE RANDONNEES

Aides régionales accordées en 2020 et 2021
au territoire du Sud Messin

Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
GOIN	Réhabilitation partielle de la ferme Ritz pour aménager une Maison d'Assistantes Maternelles	503 575 €	50 358 €

Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
CC Sud Messin	Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique	46 886,10 €	28 301,25 €

Rénovation énergétique des bâtiments publics et associatifs			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
LOUVIGNY	Rénovation énergétique de la mairie et des logements	130 000 €	39 900 €
ANCERVILLE	Rénovation énergétique d'un logement situé 16 rue Paquet	135 026 €	33 940 €

Patrimoine Classé au titre des Monuments Historiques			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
ANCERVILLE	Diagnostic avant travaux de l'église Saint-Martin	10 821 €	36 070 €

Relance rurale (mesure d'urgence)			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
SILLEGNY	Parcours sportif de plein air	29 848 €	8 954,40 €
GOIN	Espace public et de loisirs - Réaménagement de l'aire de sport et de loisirs	147 546 €	20 000 €
SAINT-JURE	Aménagement d'une cuisine pour les enseignants et service technique	186 040 €	20 000 €
ANCERVILLE	Changement des portes et des fenêtres de la mairie et de l'école	20 840 €	8 336 €
PAGNY-lès-GOIN	Aménagement de la Place de la fontaine	50 223 €	20 000 €
SECOURT	Travaux d'aménagements de la place, de la grotte, autour de l'église et réfection des vitraux	22 464 €	11 232 €
THIMONVILLE	Rénovation thermique d'un bâtiment communal et création d'un logement communal	90 682 €	20 000 €
TRAGNY	Création d'une boucle de randonnée : passerelle et allées piétonnes	104 855 €	20 000 €

Annexe n°3 :

Fiches projet des Projets prioritaires

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage : Communauté de Communes du Sud Messin**

Nature : communauté de communes

Code INSEE : 200039907

RIB : 053 Automatisé 30001 00529 F5720000000-89

Adresse : 2 Rue Pilâtre de Rozier, 57420 Goin

Nom du représentant légal : Madame Brigitte TORLOTING

Qualité du représentant légal : Présidente

Nom et prénom du référent en charge du dossier : M. Guillaume DESFORGES

Téléphone du référent : 03 87 38 28 73

Adresse électronique du référent : guillaume.desforges@sudmessin.fr

- **Projet Prioritaire n°1 :**

Définition et mise en œuvre d'une politique de l'enfance et de la jeunesse, cohérente et globale : actualiser le Projet Educatif de Territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie,

Localisation/rayonnement du projet : Territoire du Sud Messin

Descriptif du projet :

Le PEDT constitue une opportunité de formaliser les orientations générales de la politique éducative de la collectivité en y intégrant des intentions visant des enfants et des jeunes âgés de 0 à 15 ans ainsi qu'une réflexion sur l'ensemble des temps de vie de ces populations, parmi lesquels les temps extrascolaires tels que les vacances.

Impact socio-économique et environnemental :

Il s'agit de conforter l'attractivité du territoire vis-à-vis des ménages avec des (jeunes) enfants.

Pourquoi et en quoi ce projet est prioritaire ? :

Il permettra d'harmoniser et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs du territoire, notamment la compétence « Petite-enfance » acquise depuis 2012 et la nouvelle compétence périscolaire transférée en septembre 2020 par la Communauté de Communes du Sud Messin.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Communauté de Communes du Sud Messin ; communes ; DSDEN 57 – SDJES ; CD57 – DDPMI ; CAF 57 ; associations « Familles Rurales 57 » et « Foyers Ruraux 57 »

Échéancier du projet

Date de début : juin 2021

Fin prévisionnelle : septembre 2021

Date de délibération sur le projet : fin d'année 2021

- **Maître d'Ouvrage : Communauté de Communes du Sud Messin**

Nature : communauté de communes

Code INSEE : 200039907

RIB : 053 Automatisé 30001 00529 F5720000000-89

Adresse : 2 Rue Pilâtre de Rozier, 57420 Goin

Nom du représentant légal : Madame Brigitte TORLOTING

Qualité du représentant légal : Présidente

Nom et prénom du référent en charge du dossier : M. Guillaume DESFORGES

Téléphone du référent : 03 87 38 28 73

Adresse électronique du référent : guillaume.desforges@sudmessin.fr

- **Projet Prioritaire n°2 :**

Ouverture de deux France Services, à Verny et Rémilly

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : « France Services » et « Conseiller Numérique France Services »

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, usage du numérique

Localisation/rayonnement du projet : Le territoire du Sud Messin

Descriptif du projet :

La CC du Sud Messin ouvre deux France Services, la première à Verny le 15 octobre 2021, et la seconde à Rémilly le 15 novembre 2021, chacune dotée d'un Conseiller Numérique France Services en plus des deux agents d'accueil France Services

Impact socio-économique et environnemental :

- Proposer les services adaptés aux besoins des 16 400 habitants
- Garantir l'égalité d'accès aux services publics
- Eviter la « fracture numérique »

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

L'ensemble des habitants du Sud Messin aura ainsi accès à un service de proximité (à moins de 30 minutes de leur domicile) et/ou pourra bénéficier d'un accompagnement administratif et numérique sur les thématiques de la vie quotidienne.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Les deux communes d'accueil (Verny et Rémilly) qui sont à l'origine du projet en leur qualité de principaux bourgs centres du territoire

Échéancier du projet

Date de début : 1^{er} mars 2021

Fin prévisionnelle : 15 novembre 2021

Date de délibération sur le projet : 26 mai, 21 juillet et 18 octobre 2021

Plan de financement (pour une année pleine et par France Services

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Fournitures	12 850 €		
Locations	21 569 €		
Frais divers	3 600 €		
Personnel	79 700 €		
Montant total du projet	117 719 €		

Financements	€	%	Commentaire
Etat (France Services)	30 000,00 €		FNADT
Autre financement public (Conseiller Numérique)	50 000,00 €		CDC – Forfait pour 3 années
Autofinancement	71 052,33 €		
Montant total des recettes	117 719 €		

***NB** : une subvention à l'investissement DSIL 2021 de 46 591 € a été attribuée à la commune de Rémyilly pour la rénovation thermique des locaux destinés à accueillir la France Services*

- **Maître d'Ouvrage : Communauté de Communes du Sud Messin**

Nature : communauté de communes

Code INSEE : 200039907

RIB : 053 Automatisé 30001 00529 F5720000000-89

Adresse : 2 Rue Pilâtre de Rozier, 57420 Goin

Nom du représentant légal : Madame Brigitte TORLOTING

Qualité du représentant légal : Présidente

Nom et prénom du référent en charge du dossier : M. Guillaume DESFORGES

Téléphone du référent : 03 87 38 28 73

Adresse électronique du référent : guillaume.desforges@sudmessin.fr

- **Projet Prioritaire n°3 :**

Mise en œuvre d'un dispositif de mobilité solidaire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : FONJEP ; FDVA

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, usage du numérique

Localisation/rayonnement du projet : Territoire du Sud Messin

Descriptif du projet :

Apporter des solutions de mobilité/d'accessibilité à des publics vulnérables (isolés et/ou en précarité financière) pour leur permettre l'accès à l'offre médicale, commerciale, de services et associative du territoire (faible distance).

Impact socio-économique et environnemental :

Remédier aux publics captifs susceptibles de ne pas disposer d'un moyen de transport personnel ou de ne plus être en capacité de l'utiliser, en mettant en œuvre un service qui dépasserait le simple aspect mobilité en y ajoutant une dimension de lien social.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

La particularité du réseau de transport en commun parcourant le territoire est d'être organisé sous la forme d'une étoile depuis le centre de Metz. Ainsi, les Communes de Verny, Rémilly et Solgne sont situées sur une radiale et bénéficie de 2 allers-retours par jour dont les horaires ne correspondent pas toujours aux besoins des usagers. La Commune de Rémilly quant à elle dispose d'une gare et bénéficie d'une desserte beaucoup plus importante vers Metz. En conséquence, cette forme de réseau va cloisonner les déplacements entre les polarités et limiter les possibilités de déplacement transversaux au sein du territoire.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Fédération départementale de la Moselle Familles Rurales dont le siège est sur le territoire du Sud Messin ; les 34 communes et les habitants du Sud Messin

Échéancier du projet

Date de début : 1^{er} mars 2021

Fin prévisionnelle : non définie

Date de délibération sur le projet : 20 janvier 2020

Plan de financement

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Achats et charges externes	6 700,00 €		Total
Dont fournitures consommables (ordinateur, imprimante, téléphone, papier, ...)	500,00 €		Détail
Dont publicité, communication (hors tél. frais postaux...)	1 000,00 €		
Dont frais de déplacement remboursement frais bénévoles, voyage avec bénéficiaires	3 120,00 €		
Dont frais de déplacement remboursement frais bénévoles, voyage à vide	2 080,00 €		
Assurance	492,99 €		
Charges de personnel (convention collective Familles Rurales)	17 985,60 €		
Montant total du projet	25 178,59 €		

Financements	€	%	Commentaire
Etat	4 961,25 €	17,7	Poste FONJEP
Autre financement privé	780,00 €	2,8	Participations des usagers dont prestations de services (30 adhésions associations Familles Rurales)
Autofinancement	19 437,34 €	43,9	CC du Sud Messin - Fonds propres
Montant total des recettes	25 178,59 €		

NB : l'Etat soutient indirectement ce projet par le financement d'un poste FONJEP à la Fédération départementale de la Moselle Familles Rurales, animatrice du projet. L'Association a également perçu du FDVA en 2020.

- **Maître d'Ouvrage : Communauté de Communes du Sud Messin**

Nature : communauté de communes

Code INSEE : 200039907

RIB : 053 Automatisé 30001 00529 F5720000000-89

Adresse : 2 Rue Pilâtre de Rozier, 57420 Goin

Nom du représentant légal : Madame Brigitte TORLOTING

Qualité du représentant légal : Présidente

Nom et prénom du référent en charge du dossier : M. Anthony JAMAIN

Téléphone du référent : 03 87 38 28 68

Adresse électronique du référent : anthony.jamain@sudmessin.fr

- **Projet Prioritaire n°4 :**

Réseau de sentiers de randonnée pédestre (13 boucles + les liaisons)

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : Contrat de ruralité

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, préservation du patrimoine, usage du numérique

Localisation/rayonnement du projet : Territoire du Sud Messin

Descriptif du projet :

En partenariat avec la FFRP, la Communauté de Communes du Sud Messin souhaite créer un réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées sur l'ensemble de son territoire. Au total, 13 boucles (151 km de chemins) sont identifiées ce qui représente avec les liaisons (77 km supplémentaires) un réseau d'itinéraires de 228 km.

8 boucles vont bénéficier de l'inscription au PDIPR du Département de la Moselle.

Impact socio-économique et environnemental :

Le projet génère de l'activité pour les entreprises concernées. De plus, il renforce l'attractivité du territoire et de ses sites remarquables, améliore le cadre de vie, met en valeur et fait (re)découvrir le patrimoine naturel, paysager et bâti du territoire.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Le projet contribue fortement au développement et à la promotion touristique. Par ailleurs, il est en totale concordance avec la caractéristique péri-urbaine du territoire.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Le Conseil Départemental et Moselle Attractivité ; la Fédération Française de Randonnée Pédestre ; les communes ; l'Etat ; la Région

Échéancier des réalisations

Date de début des travaux : octobre 2021

Fin prévisionnelle des travaux : mai 2022

Date de délibération sur le projet : 24 novembre 2014

Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
Conception graphique, fourniture et pose de mobiliers	73 848 €	32	
Travaux d'aménagement des sentiers	159 422 €	68	
Montant total du projet	233 270 €		

Financements	€	%	Commentaire
ETAT	186 616 €	80	Subventions acquises
Contrat de Ruralité	61 603 €		DSIL 2020 / Contrat de Ruralité
	61 603 €	26	= Sous-total subventions acquises
France Relance	125 013 €		DSIL / relance
	125 013 €	54	= Sous-total subventions demandées
Autofinancement	46 654 €	20	
Montant total des recettes	233 270 €		

- **Maître d'Ouvrage : Communauté de Communes du Sud Messin**

Nature : communauté de communes

Code INSEE : 200039907

RIB : 053 Automatisé 30001 00529 F5720000000-89

Adresse : 2 Rue Pilâtre de Rozier, 57420 Goin

Nom du représentant légal : Madame Brigitte TORLOTING

Qualité du représentant légal : Présidente

Nom et prénom du référent en charge du dossier : Mme Sophie LORO

Téléphone du référent : 03 87 38 28 69

Adresse électronique du référent : sophie.loro@sudmessin.fr

- **Projet Prioritaire n°5 :**

Dématérialisation des Autorisations d'Urbanisme

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : Appel à projet « Déploiement de la dématérialisation de l'application du droit des sols »

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, usage du numérique,

Localisation/rayonnement du projet : Territoire du Sud Messin

Descriptif du projet :

Il s'agit du dépôt et de l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme (aménagement, construction, démolition). La démarche vise à dématérialiser l'ensemble du traitement des autorisations d'urbanisme, depuis l'utilisateur demandeur d'un permis de construire (d'une DP...) jusqu'à l'instructeur de la demande. Il répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, à l'heure où une grande majorité de services sont accessibles en ligne. Il s'inscrit pleinement dans la démarche Action publique 2022, qui vise à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique, tout en maîtrisant les dépenses et en optimisant les moyens.

Impact socio-économique et environnemental :

La numérisation permettra de réaliser des économies (dossiers, papier, affranchissements). Les transactions seront plus rapides, efficaces et moins coûteuses pour tous les acteurs. Les démarches administratives sont simplifiées pour les usagers de service public.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

La CC du Sud Messin se réfère à l'article L. 423-3 du code de l'urbanisme, issu de la loi ELAN dans son article 62, qui prévoit que « les communes dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3500 disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme » même si aucune commune du Sud Messin n'a plus de 3 500 habitants. De plus il est question de répondre à de nombreuses demandes d'autorisations d'urbanisme.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Les pétitionnaires ; la Communauté de Communes du Sud Messin ; les mairies ; les professionnels ; les services de l'Etat

Échéancier des réalisations

Date de début des travaux :

Fin prévisionnelle des travaux :

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
Acquisition de logiciels : achat logiciels SIG - dématérialisation des AU	50 400 €	83	
Achat matériel - écrans -UC - scanner communes...	10 000 €	17	
Montant total du projet	60 400 €		

Financements	€	%	Commentaire
ETAT - REGION	48 320 €		
Etat DSIL relance	15 000 €		
	15 000 €	25	Sous-total subventions acquises
PTRTE	33 320 €		FITN ADS
	33 320 €	55	Sous-total subventions demandées
Autofinancement	12 080 €	20	
Montant total des recettes	60 400 €		

- **Maître d'Ouvrage : Communauté de Communes du Sud Messin**

Nature : communauté de communes

Code INSEE : 200039907

RIB : 053 Automatisé 30001 00529 F5720000000-89

Adresse : 2 Rue Pilâtre de Rozier, 57420 Goin

Nom du représentant légal : Madame Brigitte TORLOTING

Qualité du représentant légal : Présidente

Nom et prénom du référent en charge du dossier : M. Guillaume DESFORGES

Téléphone du référent : 03 87 38 28 73

Adresse électronique du référent : guillaume.desforges@sudmessin.fr

- **Projet Prioritaire n°6 :**

Mise en qualité et pré-aménagement de la Zone des 5 Epis pour accompagner la montée en activité d'entreprises locales

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : ancrage local de l'économie, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Territoire du Sud Messin

Descriptif du projet :

La concession d'aménagement portera sur une surface d'environ 9,58 hectares. Le projet devra prévoir l'aménagement des voiries, des espaces verts, des réseaux depuis les points de raccordement qui seront fixés par les concessionnaires en fonction des besoins de la zone. L'aménageur devra aussi maintenir quelques réserves foncières pour desservir des parcelles extérieures à la zone et qui pourraient demain faire partie d'un nouveau projet d'extension.

Impact socio-économique et environnemental :

Le projet va créer des emplois et permettra de pérenniser les entreprises déjà présentes. S'il doit y avoir un impact environnemental, il y aura une compensation et une maîtrise pour la zone concernée.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ?

Les entreprises présentes ont la volonté de se développer en restant dans le même territoire. Il s'agit de la possibilité d'élargir l'offre commerciale et de service déjà existante pour la population.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ?

SEBL ; MATEC ; Moselle Attractivité ; SAFER ; communes de Rémilly et Lemud

Échéancier des réalisations

Date de début des travaux : à compléter

Fin prévisionnelle des travaux : à compléter

Date de délibération sur le projet : à compléter

Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
Acquisitions financières	71 556 €		
Dépenses d'études	72 000 €		
Travaux et honoraires techniques	2 496 527 €		
Frais divers	120 241 €		
Rémunération de l'aménagement	350 959 €		
Frais financier	148 318 €		
Montant total du projet	3 259 600 €		

Financements	€	%	Commentaire
Etat autres			DETR / A solliciter selon les critères d'éligibilité
Région			
Département			
Autofinancement	325 960 €	10	
Montant total des recettes	A compléter		

- **Maître d'Ouvrage : Communauté de Communes du Sud Messin**

Nature : communauté de communes

Code INSEE : 200039907

RIB : 053 Automatisé 30001 00529 F5720000000-89

Adresse : 2 Rue Pilâtre de Rozier, 57420 Goin

Nom du représentant légal : Madame Brigitte TORLOTING

Qualité du représentant légal : Présidente

Nom et prénom du référent en charge du dossier : M. Guillaume DESFORGES

Téléphone du référent : 03 87 38 28 73

Adresse électronique du référent : guillaume.desforges@sudmessin.fr

- **Projet Prioritaire n°7 :**

Mise en qualité et pré-aménagement de la Zone « Au Poirier Le Boux » en vue de l'implantation d'entreprises artisanales et de services

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : ancrage local de l'économie, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Territoire du Sud Messin

Descriptif du projet :

Mise en qualité pré-aménagement de la zone le long de la route départementale D910 qui bénéficie d'un accès rapide à l'A31 vers Nancy et Metz, à la gare TGV et à l'aéroport régional.

Impact socio-économique et environnemental :

Le projet va permettre d'aménager et de viabiliser pour les entreprises et la création d'emplois. S'il y a un impact environnemental, il y aura compensation pour la zone concernée.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Il répond à une demande immédiate de foncier et d'immobilier pour l'accueil et la relocalisation d'entreprises (dans les secteurs de l'artisanat et de la petite industrie) à l'échelle du secteur A31 / Louvigny, demande qui n'est pas satisfaite

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

MATEC ; VRI ; Moselle Attractivité ; commune de Louvigny

Échéancier des réalisations

Date de début des travaux : **à compléter**

Fin prévisionnelle des travaux : **à compléter**

Date de délibération sur le projet : 29 septembre 2016

Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
Achat parcelle	103 092 €	16,6	
Maîtrise d'œuvre	12 762 €	2,1	
Travaux voirie	500 000 €	80,6	
AMO	4 560 €	0,7	
Montant total du projet	620 414 €		

Financements	€	%	Commentaire
ETAT – REGION – DEPARTEMENT			
			Détail des subventions d'investissement acquises :
Etat autres	80 000 €		DETR
	80 000 €	13	Sous-total subventions acquises :
Etat autres			DETR / A solliciter selon les critères d'éligibilité
			Sous-total subventions demandées
Autre financement privé	300 000 €	48,35	Vente de terrains
Autofinancement	124 083 €	20	
Montant total des recettes	A compléter		

